

-

L'AFL publie son deuxième reporting sur ses obligations durables

-

Le 31 janvier dernier, l'AFL a publié **son deuxième rapport d'allocation et d'impact relatif** à ses deux émissions obligataires durables de 500 **millions d'euros**, datées de juillet 2020 et de janvier 2022. Grâce au succès rencontré par ces émissions, **et en s'appuyant sur un mécanisme innovant, l'AFL a refinancé les investissements sociaux, environnementaux ou d'infrastructures durables éligibles** de ses collectivités membres.

Un deuxième rapport sur les émissions durables de l'AFL

En 2019, l'AFL a mis au point un mécanisme innovant d'obligations durables, qui a reçu un avis favorable de Moody's Investors Service (ex Vigéo), agence de notation sociale et environnementale, auditeur indépendant. Le dispositif de l'AFL offre deux avantages majeurs : il permet à presque toutes les collectivités, quels que soient leur type et leur taille, y compris les petites communes, d'accéder à un financement durable ; il évite aux collectivités locales éligibles de nombreuses démarches opérationnelles et administratives complexes (structurer un dispositif, fournir des données détaillées sur les projets, rédiger des reportings...). En juillet 2020, l'AFL a procédé à une première émission obligataire durable pour un montant de 500 millions d'euros, dont le premier rapport d'allocation et d'impact a été publié en juillet 2021.

Le jeudi 13 janvier 2022, l'AFL a procédé avec succès à sa deuxième émission obligataire durable (de 500 millions d'euros également) assorties d'une échéance de 7 ans. Cette huitième émission publique de référence depuis la création de l'AFL a été bien accueillie, comme en témoigne le carnet d'ordres supérieur à 2,2 milliards d'euros, très diversifié avec environ 75 comptes. « Le succès de cette transaction confirme que les investisseurs reconnaissent la qualité de notre dispositif, en démontrant à nouveau leur réel intérêt et leur confiance dans la signature de l'AFL et des collectivités locales françaises » confirme Romain Netter, Directeur du financement moyen et long terme.

Conformément aux engagements en matière de reporting détaillés dans son Dispositif d'Obligations Durables, l'AFL publie un nouveau rapport d'allocation et d'impact sur l'utilisation des capitaux issus des deux émissions.

L'utilisation des capitaux est représentative de la grande diversité des dépenses d'investissement des collectivités locales françaises

Les capitaux issus des émissions obligataires de l'AFL permettent aux collectivités locales d'accéder à des financements durables, utilisées pour financer ou refinancer leurs investissements en infrastructures sociales, environnementales ou durables. Le rapport établit :

- La part des fonds actuellement alloués, et la part correspondante dédiée au financement/refinancement ;
- Le total des fonds distribués par les principaux domaines d'intervention de l'AFL et les catégories éligibles ;
- Le nombre, le type et la répartition géographique des collectivités locales financées ;



Contact presse

Lucille SIMON - Executive Director - Directrice de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 8104

- La contribution des fonds aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies concernés.

« S’agissant de l’allocation des fonds de notre deuxième émission, nous avons souhaité maintenir nos principes directeurs : refinancer le plus grand nombre possible de collectivités locales, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique. Nous avons également souhaité renforcer l’allocation aux projets dont l’objectif est de relever des défis environnementaux, qui représentent plus de 80 millions d’euros dans cette deuxième émission d’obligations durables » affirme Jérôme Besset, Directeur exécutif en charge de la structuration et de la gestion du dispositif des obligations durables.

Chiffres importants concernant l’émission durable de 2022 :

- Les fonds ont été entièrement alloués dès le premier jour ;
- 55,5 % des fonds sont affectés à la catégorie du dispositif intitulée « Accès aux services sociaux essentiels et de base », 16,1 % à la catégorie « Transition énergétique et écologique » et 28,4 % à la catégorie « Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale ».
- 47,5 % des fonds ont contribué à l’ODD n°4 « Éducation de qualité », 21,9 % à l’ODD n°11 « Villes et communautés durables », 8,7 % à l’ODD n°9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Cliquez sur le lien ci-dessous pour consulter le rapport complet : <http://www.agence-france-locale.fr/lafl-publie-son-deuxieme-reporting-sur-ses-obligations-durables>

À propos de l’AFL

« *Incarner une finance responsable pour renforcer **le pouvoir d’agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants*** ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l’Agence France Locale, n’est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d’acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d’intérêts. L’objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d’équité nous guident. Convaincus qu’ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s’adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d’optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l’AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L’AFL renforce notre pouvoir d’agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd’hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d’avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l’Agence France Locale. »



Contact presse

Lucille SIMON – Executive Director – Directrice de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr – 04 69 84 8104